

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 33 du 26 juin 2012



Au 26 juin, 27 parcelles de maïs constituent le réseau d'observation pour le BSV Bourgogne. 3 sont situées en Côte d'Or, 4 dans la Nièvre, 16 en Saône-et-Loire et 4 dans l'Yonne.

Bulletin
de santé
du végétal

écophyto2018

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Stade du maïs

48 % des parcelles sont dans la phase d'initiation de la panicule et de l'épi, entre 8 et 10 feuilles. 52% des parcelles ont de 11 à 14 feuilles et les ovules se mettent en place au niveau du futur épi.

***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation
« abeilles »
et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles***

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « **abeille** », autorisé « **pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles** » et intervenir le soir par température <13° C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr



Etat du maïs

Globalement, l'état des cultures s'améliore.

Une observation réalisée à Buxy – 71, indique des plantes un peu moins développées dans des zones tassées.

Taupins

Une seule parcelle, dans l'Yonne, fait état de dégâts de taupins touchant environ 20 % des pieds par zone.

Pucerons

Deux espèces de pucerons sont présentes sur certaines parcelles du réseau. *Metopolophium dirhodum* et *Sitobion avenae*.

- *Metopolophium dirhodum* est présent sur 4 parcelles de Saône-et-Loire et une dans l'Yonne. Les niveaux de population sont compris entre 1 et 10 individus pour 4 d'entre elles, et entre 11 et 50 individus pour une parcelle en Saône-et-Loire. Le taux de plantes contaminées varie de 25 à 90 %.

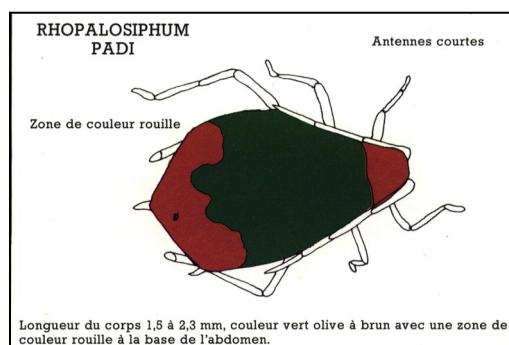
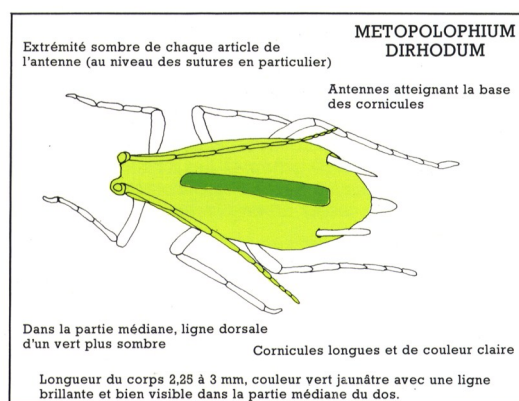
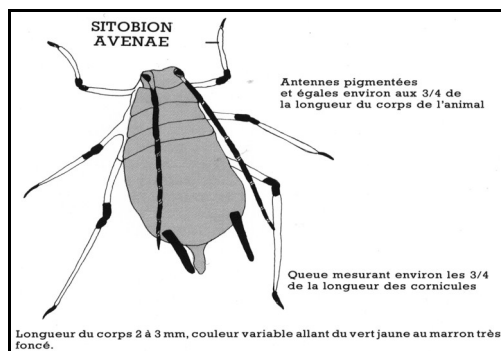
- *Sitobion avenae* est présent sur les mêmes parcelles que *Metopolophium dirhodum*. Les populations sont faibles, de 1 à 10 individus sauf sur une où elles atteignent 11 à 50 individus. Sur la parcelle ayant les niveaux élevés de pucerons, des adultes de coccinelles sont observés.

Le risque puceron reste très faible pour l'instant.

Rappel des seuils d'intervention

RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
Pucerons <i>Metopolophium</i>	3 f. à 10 f.	5 puc./ plante avant 3-4 f. 10 puc./ plante entre 4 et 6 f. 20 à 50 puc./ pl. entre 6 et 8 f. 100 puc./ plante après 8-10 f.
Pucerons <i>Sitobion</i>	3 f. à 10 f. Début juillet/début août	500 pucerons / plante (avec de nombreux ailés) Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au dessus du futur épi
Pucerons <i>Rhopalosiphum</i>	Début Juillet / début Août	♦ Si quelques panicules colonisées → suivre l'évolution ♦ Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies

Identifier les différentes espèces de pucerons présentes sur maïs



Pyrale

Chrysalidation

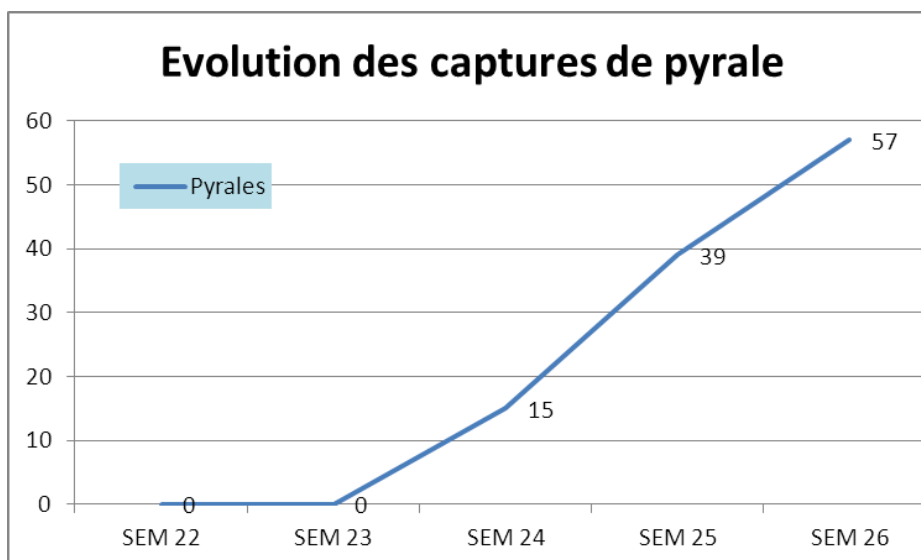
La dernière observation de chrysalidation à Beaune indique un taux de 60%.

			semaine 21 24-mai	semaine 22 30-mai	semaine 23 05-juin	semaine 24 14-juin	semaine 25 21-juin	Se- maine 26 25-juin
Beaune	21	FRE- DON	0%	3%	8%	14%	40%	60%
St Martin Belle-Roche	71	CA71	0%	8%	8%	16%	50%	-
Branges	71	BDS	0%	-	19%	-	-	-
St Martin en Bresse	71	BDS	0%	16%	-	33%	-	-



Vol des adultes

Deux départements capturent des pyrales pour la 1^{ère} fois dans cette campagne : la Nièvre et la Côte d'Or. Globalement, le niveau de progression se maintient cette semaine sur l'ensemble du réseau Bourgogne. La Nièvre capture tout de même un peu moins que la semaine dernière.



Positionnement des trichogrammes

Le positionnement des trichogrammes doit être réalisé cette semaine sur l'Yonne et sur la Côte d'Or.

Une intervention phytosanitaire est prématurée cette semaine.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - MINOTERIE GAY - JFB APPRO - ETS RUZE - SRAL - FREDON - KRYSOP - ALTERNATIVE - SAS BRESSON - AGRIDEV - THEOL - SENOGRIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »